54me Année — Nouvelle série — No 117 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 4 francs SAMEDI 24 AVRIL 1948.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 150 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Au Conseil Municipal de Sisteron

Le Conseil Municipal de la Ville de Sisteron s'est réuni en séance publique le Mardi 20 Avril, à 21 heures, dans la salle des délibérations, sous la présidence de M. Emile Paret, Maire, assisté de MM. Maffren, Roman et Thélène, adjoints.

Absents et excusés : MM. Fauque et Bouchet.

M. Paret ouvre la séance en donnant lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Aucune observation n'étant présentée, il est adopté à l'unanimité.

Le Conseil aborde immédiatement les questions qui composent l'ordre du jour.

1o — Règlement d'une part de la dépense de construction d'un transformateur. Le Conseil approuve sa Commission des Finances pour le paiement de la construction du transformateur de l'Hôpital, règlement qui sera effectué à l'amiable entre la Ville et l'Hôpital.

2o — Salaire du personnel nourri et salaire des balayeuses. Cette question est purement administrative et le Conseil donne accord à la Commission des Finances pour statuer sur le salaire du personnel municipal nourri et le salaire des balayeuses.

3o — Le Conseil est saisi d'une demande de subvention par le Comité des Fêtes de la Baume. Une somme de 2.000 francs est accordée.

4o — Le Conseil discute le crédit qu'il faut accorder au Canal de Sisteron pour l'année 1947. En plus de la somme de 100.000 francs déjà versée, le Conseil vote la somme supplémentaire de 200.000 francs, ce qui porte la participation de la Ville à 300.000 francs.

5o — Reboisement du domaine de Châtillon. Le Conseil avait demandé le reboisement de la source de Châtillon. M. le Maire s'étant mis en rapport avec l'administration des Eaux et Forêts, celle-ci a répondu favorablement à cette question. Le reboisement sera fait par les Eaux et Forêts et ne coûtera rien à la Ville. Les 35 hectares de reboisement seront soumis au régime forestier.

6o — Le Conseil donne accord pour l'achat d'un titre de rente perpétuelle de 3 o/o concernant la donation « Tourrès Alphonse ».

7o — A la demande des Beaux-Arts, qui désirent que la Ville décide l'aménagement d'un musée pour les vestiges que l'on trouve sur les terrains de reconstruction, la création d'un musée est décidée au-dessus de l'immeuble du Syndicat d'Initiative et la somme de 70.000 francs est votée pour l'aménagement. Le Conseil demandera aux Beaux-Arts une subvention.

La création d'un urinoir souterrain à la Rue de Provence, à côté du kiosque à journaux, ainsi que la construction d'un local pour le matériel d'incendie, à côté du Collège Mixte, sont adoptées.

Ces travaux seront donnés sur appel d'offres.

8o — Par suite de l'achat de l'actuel stade par le Ministère de la Reconstruction, les sociétés sportives se trouvent sans terrain pour la saison prochaine. Une commission, composée de quatre conseillers municipaux, est chargée de traiter à l'amiable pour l'achat d'un nouveau terrain.

9o — La Ville ayant reçu l'autorisation pour l'achat d'un terrain destiné à la construction du nouvel abattoir, un emprunt sera fait au Crédit Foncier de France. Cet emprunt est de l'ordre de 750.000 frs.

10o — La Ville de Sisteron étant sinistrée, le Conseil décide d'être membre du groupement des Sinistrés des Basses-Alpes, et achète pour 10.000 francs d'actions.

11o — Les questions diverses sont discutées. C'est ainsi qu'une demande de M. Achard, propriétaire du Restaurant « La Potinière », sollicitant l'autorisation d'abattre deux platanes devant son établissement, étant donné que ces arbres n'appartiennent pas à la Ville, puisqu'ils sont sur la route nationale, il ne peut lui être donné satisfaction.

Une importante question concernant l'usine de Sisteron sera à l'étude dans une prochaine réunion, une fois tous les renseignements reçus.

Le déclassement de certains chemins vicinaux et le classement de certains autres sont adoptés en principe, mais après étude du service compétent.

Une demande de location de pâturage dans les bois de la source du Châtillon est refusée.

Un devis pour l'aménagement du Cours Saint-Jaume en jardin public sera fait et ce travail sera donné sur appel d'offres.

Le Conseil demande que le parapet sur le Pont de la Baume soit mis en place au plus vite, car actuellement le pont présente un véritable danger.

Des observations sur le balayage sont présentées pour certaines rues. Cependant il est rappelé aux ménagères d'observer le règlement de police sur l'hygiène. Egalement les propriétaires de chiens sont informés qu'ils doivent tenir en laisse leurs toutous jusqu'après le passage de la benne à ordures, afin d'éviter le renversement des poubelles placées devant les maisons particulières.

Après diverses demandes d'assistance, le Conseil lève la séance à 24 heures.

LES FÊTES DE PENTECOTE

Les Fêtes qu'organise le Comité permanent s'annoncent sous d'heureux auspices. Les réunions qui ont eu lieu et dans lesquelles la jeunesse des deux sexes a répondu avec enthousiasme à l'appel du Comité, indiquent clairement que cette année encore nos fêtes seront brillantes et que peut-être même elles surpasseront celles de l'année dernière qui, pour un début, firent merveille.

Le président du Comité, M. Paul Michel, ne ménage ni son temps ni sa peine, bien que secondé dans sa tâche par M. Maurice Allègre, il s'enquiert du concours des uns et des autres et si nous pouvons dévoiler un secret, disons que les chars et les groupes inscrits sont déjà nombreux.

Pour donner au Comité toute l'attitude dans ses démarches auprès des Sociétés Musicales qui participeront à nos fêtes et pour couvrir les dépenses qui seront engagées, des billets de tombola sont déposés dans les magasins, débits de tabacs et autres lieux, au prix de 50 francs le billet.

Déjà une banderolle placée à la Rue Droite indique le magasin Vernet dans lequel sont placés les principaux lots de cette tombola qui consistent en une belle chambre à coucher et autres. Il est donc du devoir de toute personne de se munir de billet et de risquer la chance de gagner le gros lot.

Cependant si le côté matériel attire la convoitise des souscripteurs, le côté artistique n'est pas non plus à dédaigner. On sait que la Musique de Laragne, avec tambours et clairons, prêtera son concours. Les « Touristes des Alpes » seront aussi sur la brèche le Samedi soir. La Fanfare de Volx viendra également, et le Dimanche, après sa réception, la Musique de la 4me Région Aérienne fera son entrée dans Sisteron au son d'un triomphal défilé avec tambours et clairons. Puis le Lundi 17 Mai, à 17 heures, dans la cour de la Pouponnière, elle exécutera un concert des mieux choisis sous la direction de son chef M. Diederich. Evidemment les places seront payantes, mais au regard du droit d'entrée, les amateurs de bonne musique pourront se délecter et savourer l'audition des morceaux suivants :

1 — Patrie ouverture Bizet
2 — Suite Balet en 4 numéros Diederich
3 — Les Contes d'Offman Offenbach
Solistes : Cornet : adjudant Valery
trombonne : sergent Nuibaux
baryton : sergent-chef Silvy.
4 — Danses Hongroises, numéros 5 et 6 Brahms
5 — Marche du Couronnement de la muse du peuple Charpentier
6 — Le Joyeux Trompette, défilé avec tambours, clairons et trompettes
7 — Magali défilé avec tambours et clairons R. Diederich

—)o(—

Ainsi que nos lecteurs peuvent en juger par cet aperçu, nos fêtes laisseront bien loin celles qui les ont précédé. Aussi nous invitons tous nos compatriotes et les invités des communes voisines à prêter leur concours moral et financier au Comité des Fêtes de 1948. Leur succès nous fera oublier pendant ces deux journées de liesse et de gaieté tous nos soucis puisqu'elles donneront à notre coin si martyrisé le sourire d'une petite ville qui ne veut pas mourir.

M. L.

Fêtes de la Baume

Si les écluses célestes ne s'ouvrent pas le 2 Mai, selon leur habitude, la commune libre de la Baume sera en fête. Les préparatifs pour recevoir nos visiteurs sont poussés activement, notre faubourg recevra à cette occasion une décoration spéciale.

Le programme des jeux sera dressé et communiqué à la presse.

La Musique des « Touristes des Alpes » sera reçue comme il convient et le bal qui suivra le concert ne manquera pas de charme et de cachet.

Rendez-vous est donné à toute la jeunesse et à tous les valides.

Faisons une neuvaine afin que le soleil soit avec nous pendant ces jours d'allégresse.

CHRONIQUE MUSICALE

Une longue et pénible grippe m'ayant empêchée de continuer nos causeries musicales, je reprends aujourd'hui, avec un grand retard, le cours de nos réflexions sur le lied.

Si vous vous en souvenez encore, chers amis, nous avions déclaré, dans ma précédente chronique, que le lied n'était ni une chanson, ni un air, ni une romance. Quant à décider s'il est ou non une mélodie, c'est un point que nous devrons examiner spécialement.

Tel qu'il a été laissé à notre admiration par Schubert et Schumann, le lied se distingue des autres formes vocales par des indices quelquefois ténus, mais qui n'en sont pas moins péremptoires pour une oreille musicienne. Plus complexe que la chanson, dont il n'emprunte pas le ton libre et les textes négligés, le lied exhale le son pur et délicieux de ces confidences du cœur d'où Jamais la plus fine réserve n'est absente.

C'est ce constant souci de retenue et d'atmosphère poétique qui différencie violemment le lied de la romance, genre pourtant moins relaché que la chanson, mais dans lequel la musique seule existe, à charge pour elle de rendre acceptables les fadeurs navrantes de poèmes le plus souvent vides de toute substance.

Le lied, au contraire, naît d'une rencontre poétique.

Il prend vie à l'instant de poignante émotion où la sensibilité du musicien perçoit soudain, en celle d'un poète, un écho fidèle, une résonance fraternelle.

Inspirée par la poésie, créée pour elle, la musique lui est, dans ce cas, étroitement subordonnée et réalise ainsi, en une totale union et un volontaire effacement, l'un des plus touchants miracles du génie humain.

Oui, mes chers amis, entendre une œuvre qui réunit, sur la page de garde les noms de Gœthe et de Schubert ou encore ceux de Schumann et de Heine, c'est goûter une des plus hautes joies, vivre un des moments les plus exaltants que puisse nous offrir la destinée.

Nous reviendrons, une fois encore, sur ce beau et inépuisable sujet.

Henriette BONTOUX.

SPORTS

TROPHEE DES ALPES

A. S. Forcalquier bat Sisteron-Vélo par 1 but à 0

Que dire de cette rencontre terne de bout en bout, trop décousue même pour mériter un compte rendu détaillé ?

Les deux équipes ont joué un match sans grandeur. Elles mirent à leur actif trop de fautes impardonnables pour pouvoir être créditées d'une partie simplement acceptable et les spectateurs en furent réduits à applaudir des coups de pied en touche.

Si nous ajoutons à cela un arbitrage insuffisant, incohérent même et qui faussa le résultat du match, l'on comprendra mieux qu'une bonne partie du public déçu ait quitté le terrain bien avant le coup de sifflet final.

HORS-JEU.

SKI-CLUB SISTERONNAIS

Le Samedi 1er Mai 1948, à 21 heures, dans la salle du Café Casino se tiendra le Grand Bal annuel du Ski-Club Sisteronnais.

La salle artistiquement décorée, un orchestre de choix, donneront à cette soirée tout le charme, la gaieté et l'entrain que tout danseur désire.

Ce bal est sur carte d'invitation.

POUR VOS MEUBLES

ENCAUSTIQUE BAUTIN
DROGUERIE Paul BERNARD
63, Rue Droite — SISTERON

Allocations prénatales

Le Contrôleur des Lois Sociales en Agriculture (4, Rue Foncet, à Nice) attire l'attention des bénéficiaires d'allocations prénatales sur les dispositions impératives de la loi du 22 Août 1946 et les articles 26 et 29 du règlement d'administration publiques. Le droit aux prestations se détermine par les règles suivantes :

Point de départ du droit aux allocations prénatales.

a) déclaration faite dans les trois mois de la grossesse. Les allocations sont dues depuis le début de la grossesse, mais il est admis pour des raisons de simplification que cette date soit reportée au premier jour du mois au cours duquel la grossesse s'est produite.

b) déclaration faite plus de trois mois après la conception. Les allocations prénatales sont dues à compter seulement de la date de cette déclaration.

Paiement des Allocations Prénatales. — Le droit aux allocations prénatales n'est acquis que si la future mère observe les prescriptions édictées par l'ordonnance du 2 Novembre 1945 sur la protection maternelle et infantile.

Il faut donc qu'elle justifie avoir passé trois examens prénataux.

Le 1er doit avoir lieu avant la fin du 3e mois de la grossesse (examen général et obstétrical). Il doit être effectué par un médecin.

Le 2e examen a lieu au 6e mois de la grossesse, c'est-à-dire après la fin du 5e mois et avant le commencement du 7e mois.

Le 3e examen a lieu au 8e mois de la grossesse, c'est-à-dire après la fin du 7e mois et avant le commencement du 9e mois.

Pour apprécier si ces deux examens ont été passés en temps utile la Caisse d'Allocations Familiales Agricoles des Basses-Alpes, à Gap, se réfèrera à la date présumée de la grossesse portée sur le premier certificat médical.

Tout examen non subi fait perdre le bénéfice de la fraction d'allocations prénatales correspondantes.

L'activité du Sou des Ecoles Laïques de Sisteron

Depuis longtemps et particulièrement en ce moment, les administrateurs de l'œuvre déploient leur dévouement. Déjà les effets s'en font sentir, car de sensibles améliorations et d'heureuses initiatives ont été apportées dans tous les domaines dans la mesure des possibilités.

Dès les premiers contacts avec les enfants des écoles, et malgré tous ces bienfaits, les administrateurs ont pu facilement constater que les misères et les détresses se sont néanmoins accrues dans le petit monde scolaire de notre cité. Certes, il n'y a rien d'étonnant à cela si l'on considère aussi l'aggravation de l'augmentation importante du prix de la vie, si l'on tient compte aussi de l'application des lois de scolarité qui en augmentent la durée, ont accru le contingent de nos écoles.

Les administrateurs ont donc à prévoir dès maintenant les charges nouvelles. Ils devront, pour y faire face, réaliser des ressources plus larges. C'est donc un devoir impérieux qui s'impose à eux pour le bon fonctionnement de l'œuvre et la meilleure application de son but généreux.

Mais ils ont donc aussi le droit de faire un appel chaleureux à la Démocratie Sisteronnaise, à tous les amis de l'école populaire pour leur demander un cordial appui.

Ils sont certains qu'il sera entendu. Espérons que, par un bel élan de tous, nos enfants pourront se réjouir et profiter d'une large générosité qui leur apportera de temps en temps une aide matérielle tout en leur procurant de saines distractions.

© VILLE DE SISTERON

CHRONIQUE LOCALE

LES COMPAGNONS DE LA GAIETE de Sisteron ont commencé leur tournée théâtrale Dimanche dernier à La Motte-du-Caire. Ils se sont présentés devant un public choisi et ont obtenu un grand succès. Les sketchs du célèbre chansonnier et fantaisiste Max Régnier ont déridé même les plus sérieux et ont provoqué de nombreux éclats de rire à la dernière scène du « Chef de gare magnifique », à l'entrée du «bébé» dans le « Jugement sans Salomon » et à l'apparition du fantôme.

A leur retour nous avons pu nous entretenir quelques instants avec eux et ils nous ont fait part de leurs projets. Le Dimanche 25 Avril, ils joueront au Poët, le Vendredi 30 à Sisteron, le 4 Mai à Laragne et un peu plus tard à Veynes, Saint-Auban et Manosque.

Nous ne pouvons que féliciter et encourager cette jeune troupe qui continue ainsi la tradition qui veut que les Sisteronnais aiment rire et s'amuser.

MUSIQUE. — En vue des concerts qui seront donnés à la Baume le Dimanche 2 Mai et celui des fêtes de Pentecôte, les musiciens sont informés que les répétitions auront lieu les Mardi et Vendredi de chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

La présence de tous est donc de toute utilité.

—)o(—

Les « Touristes des Alpes » adressent leurs félicitations et leurs remerciements à leur camarade de pupitre M. Louis Castel, qui, à l'occasion de sa nomination de notaire à Sisteron, a versé dans leur caisse la somme de 200 francs.

DON. — Il a été versé par un anonyme, à l'occasion de ses 80 ans la somme de 1.000 francs à répartir comme suit : 250 francs pour le Sou des Ecoles Laïques, 250 francs comme argent de poche aux vieillards de notre Hôpital-Hospice, 250 francs pour le Bureau de Bienfaisance et 250 francs pour l'Entr'Aide Française.

Nos sincères remerciements.

MUTUALITE. — Les assujettis à la Caisse Chirurgicale des Alpes Maritimes, de Sisteron et de Mison, qui n'ont pas encore versé leur cotisation de l'année 1948, sont priés de se mettre à jour chez M. Georges Latil, peintre, 2e étage au-dessus du Casino, s'ils ne veulent pas perdre leurs avantages en cas d'opération et afin de permettre au trésorier d'envoyer les états des cotisations à Nice qui sont réclamés d'urgence.

DON. — A l'occasion de sa nomination de notaire à Sisteron, Me Louis Castel a fait don de la somme de 2.000 frs à répartir comme suit: 200 francs pour les « Touristes des Alpes » 200 francs pour la Croix-Rouge, 200 francs pour la Pédale Sisteronnaise, 200 francs pour le Sisteron-Vélo, 200 francs comme argent de poche aux vieillards de notre Hôpital-Hospice, 200 francs pour le Sou des Ecoles Laïques, 200 francs pour le Comité des Fêtes, 200 francs pour le Syndicat d'Initiative et 400 francs pour le goûter des vieux.

Nos félicitations et sincères remerciements.

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO. — Une enquête est ouverte à la Mairie de Sisteron sur le projet d'aliénation par la Commune au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme des diverses parcelles d'un terrain communal faisant partis du Pré de Foire.

Les pièces du dossier sont déposées au Secrétariat de la Mairie du Lundi 19 au Lundi 26 Avril 1948 pour être communiquées aux intéressés.

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Sisteron le Mercredi 28 Avril 1948 de 10 heures à midi et de 14 à 17 heures toutes les réclamations qui pourraient être formulées à ce sujet.

AMICALE DES ANCIENS MARINS DE SISTERON. — Tous les membres de l'Amicale des Anciens Marins sont avisés qu'une grande réunion aura lieu aujourd'hui, Samedi 24 Avril, à 14 heures, au Café de Provence.

Objet : paiement des cotisations, questions diverses.

Présence indispensable.

Le Président: M. BLANC.

VACANCE D'EMPLOI. — Le Receveur des P. T. T. de Sisteron recherche un porteur de télégrammes.

Prise de service le 1er Mai.

Lui adresser les demandes ou le consulter à son cabinet.

LA QUINCAILLERIE TURCAN
anciennement Cours Paul Arène
est réinstallée
PLACE DE LA MAIRIE

PARTI SOCIALISTE. — Le Parti Socialiste de Sisteron s'est réuni Lundi, à 21 heures, dans la salle de réunion de la Mairie. Un très nombreux auditoire a répondu à la convocation du secrétaire. L'objet de cette séance, c'est le Congrès Fédéral. Un large débat fut ouvert et après avoir désigné les délégués et leur avoir donné des directives, la réunion se termine à la satisfaction de tous.

A VENDRE :
Camion RENAULT A G C 2, 1939, bennes, 2 tonnes 5, pneus neufs.
S'adresser GAONA, à SISTERON.
Téléphone 184

LE LIGNITE EN VENTE LIBRE. — Le Lignite provenant des mines des Basses-Alpes est en vente libre.

Son prix avantageux — de 1.800 à 2.200 francs la tonne sur wagon départ — en fait un combustible économique qui peut être utilisé aussi bien par les foyers domestiques que par les artisans et les petits industriels.

Il se trouve cependant concurrencé à l'heure actuelle par du combustible provenant d'autres régions et les mines Bas-Alpines traversent une crise difficile.

Le devoir de solidarité des Bas-Alpins est de les aider.

Tous renseignements pour les livraisons pourront être obtenus auprès de la Direction des Mines de Sigonce, Manosque et Bois-d'Asson.

SOMMES ACHETEURS
petites, moyennes et grandes propriétés dans région Basses-Alpes ou environs, si possible libre à la vente.
Faire offre I. M. A., 133, Rue de Rome, MARSEILLE.

VARIETES - CINEMA
Samedi, soirée Dimanche, matinée
Actualités Documentaire
Dessins Animés et un grand film
DEUX NIGAUDS DANS UNE ILE
Dimanche, à 21 heures, Grand Bal.

Profitez des Prix d'été...
pour votre provision de charbon
adressez-vous dès maintenant
chez...
E. JOUVE
Rue Saunerie — SISTERON

TITRES D'ALIMENTATION. — Les tickets mensuels d'alimentation seront distribués aux consommateurs dont le nom commence par : A B C D Lundi 26 Avril ; E F G H I J K Mardi 27 ; L M N O P Q Mercredi 28 ; R S T U V W X Y Z, Hôtels et Collectivités Jeudi 29 ; Producteurs de Céréales Vendredi 30 ; Retardataires Lundi 3 Mai.

Les femmes allaitant devront fournir un certificat d'allaitement.

Il est rappelé que les heures d'ouverture du bureau sont de 10 h. à 12 h., et de 14 à 17 heures.

DON. — M. Harquet, forain à Marseille, de passage à Sisteron, a versé la somme de 200 francs pour le goûter des vieux.

Nos remerciements.

ETAT-CIVIL

du 16 au 23 Avril 1948

———

Naissances : Geneviève Simone André, Avenue de la Libération. — Emile Joseph Maille, Avenue de la Libération. — Michel Robert Stenkiste, Avenue de la Libération.

Décès : Michel Robert Stenkiste, Avenue de la Libération. — Blanche Claire Juliette Seyrignac, épouse Stenkiste, 37 ans, Avenue de la Libération.

AVIS A NOS ABONNES. — Les abonnés à « Sisteron-Journal » dont l'abonnement expire courant Avril, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas subir de l'interruption dans la réception du Journal.

Ils peuvent verser le montant de leur abonnement à notre Compte Postal 156-36 Marseille.

AVIS

Les personnes désirant se rendre à l'Isle-sur-Sorgues, sont priées de se faire inscrire chez GALVEZ, taxis SISTERON. Téléphone 2.

DE GARDE cette SEMAINE :
Pharmacie Bœuf.

VARIETES-DANCING. — C'est demain soir, à 21 heures, aux Variétés-Dancing, qu'aura lieu un grand bal avec le concours du « Mélodia-Jazz ».

Toute la jeunesse de Sisteron et de ses environs se fera un plaisir d'assister à cette manifestation.

ASSURES ! !
Dans votre intérêt, consultez
LES MUTUELLES DU MANS
Assurances toutes branches
Sécurité totale, Contrats avantageux
Anciennement Pierre ESCLANGON
Nouvelle Direction
PARA Roger
Hôtel de la Poste — SISTERON
Téléphone 27
C. C. P. Marseille 59-11

POUR VOS TRAVAUX
DE PEINTURE
adressez-vous à
J. BONNEFOY
Rue des Combes, Sisteron
Décorations Plastiques

Avant l'achat d'une
CUISINIERE ELECTRIQUE
voyez nos modèles
Plus Spacieuses
Entièrement Emaillées
Fabrication Robuste
Présentation Impeccable
Modèle Standard 25.000 sans bon
Modèle Luxe 32.500 sans bon
FIASTRE
22, Rue Saunerie — SISTERON
Téléphone 101
Magasin ouvert
Jeudis, Samedis et Jours de Foire
Tout ce qui concerne l'Electricité

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

Venez voir
ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

ARBORICULTEURS ! ! !
Les ennemis de vos arbres veillent
LE VER DU FRUIT
commence à faire des dégâts
traitez avec BOZARSAL
LES KERMES ET COCHENILLES
vont s'attaquer à vos arbres
traitez avec ELGETE
LES PUCERONS ET CHENILLES
guettent... choisissez dans
la gamme de nos « Insecticides »
et n'oubliez pas que
Les Produits de TRUFFAUT
font les fruits sains et beaux
Dépositaires exclusifs :
EMBALLAGES
ET PEPINIERES FRUITIERES
DE LA DURANCE
La Cazette — SISTERON — Tél. 15

Pas de Piqûres
Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« **Le Sérum Végétal de Vergons** »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements
sur demande

Taxis Louis MOURIES
SISTERON
Toutes Directions
Voitures Souples et Confortables
PRIX MODERES
Bar Léon : Téléphone 150
Nuit : Téléphone 37

J. BRIANÇON
puisatier-maçon à SISTERON (B.-A.)
exécute aux meilleurs prix
CAPTAGE des Eaux Souterraines
SONDAGES
GALERIES, FORAGES DE PUITS
Prospection
par Radiesthésiste compétent

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations
adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

AGENCE SISTERONNAISE
de **Transactions Immobilières**
ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie — SISTERON

———

PREMIER AVIS

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à SISTERON le huit Avril mil neuf cent quarante huit folio 45, case 207,

Monsieur PUT Emile, négociant à SISTERON, a cédé à Monsieur MAGNAN Rippert, les Combes, SISTERON, les droits de coordination pour un tonnage de trois tonnes cinq cents de carte modèle 8 du Comité Technique des Basses-Alpes.

Cette cession ne comporte ni la clientèle, ni le matériel, ni le local, mais comporte néanmoins la partie de fonds de commerce attachée à cette carte.

Les parties se réfèrent pour cette cession au décret du douze Janvier mil neuf cent trente neuf.

Les oppositions sont reçues à l'Agence A. S. T. I., 6, Place de la Mairie à SISTERON.

DEUXIEME INSERTION

Par acte sous seing privé en date du seize Février mil neuf cent quarante huit, enregistré à SISTERON le cinq Avril mil neuf cent quarante huit, folio 41, case 183 pour le payement des droits,

Monsieur ARMAND Michel, demeurant à L'ESCALE (Basses-Alpes) vend à Madame CHAPOT, née RENOUX Marcelle, épouse autorisée, demeurant à CHATEAU-ARNOUX (Basses-Alpes), une partie d'une tournée cinématographique, film seize millimètres, avec effet du seize Février mil neuf cent quarante huit.

Pour l'exécution du dit acte de vente, les parties font élection de domicile à leur domicile respectif où les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, dans un délai de vingt jours à compter de la présente publication.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du

Pour Deuxième Insertion,
L'un d'eux :
Madame CHAPOT.

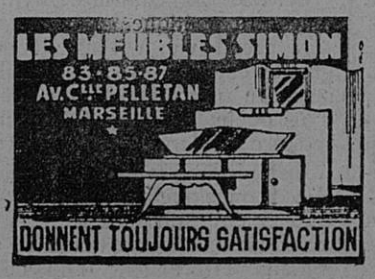

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON
(Successeur de Me ESMIEU)

———

VENTE
aux Enchères Publiques
et Volontaires
par voie de Licitation Amiable

———

Le DIMANCHE NEUF MAI mil neuf cent quarante huit, à seize heures, à NOYERS-SUR-JABRON, dans la salle de la Mairie, il sera procédé, par le ministère de Me Louis CASTEL, à la Vente aux Enchères Publiques et Volontaires, par voie de licitation amiable, de divers immeubles ci-après désignés, sis à NOYERS-SUR-JABRON, dépendant de la succession de Monsieur JOURDAN Louis, en son vivant cultivateur, domicilié à NOYERS-SUR-JABRON, décédé à MARSEILLE le premier Juin mil neuf cent quarante six, intestat.

DESIGNATION
MISES A PRIX

1er Lot — Une Maison d'habitation et ses dépendances, en mauvais état, sise au lieu dit Les Gravières cadastrée Section D, numéro 362 et 364
MISE A PRIX : 1.000 francs

2e Lot — Une parcelle de terre, confrontant du nord, du midi et du levant Brémond, et du couchant un vallon, cadastrée Section A, numéro 1242, lieu dit La Berche, d'une superficie de 44 ares, 70 ca.
MISE A PRIX : 300 francs

3e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit Le Champon, cadastrée Section D, numéro 229, d'une superficie de 3 ares, 50 ca.
MISE A PRIX : 300 francs

4e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit La Pièce du Prieuré, cadastrée Section D, numéro 239 p, 239 p, d'une superficie de 52 ares, 30 ca.
MISE A PRIX : 500 francs

5e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit Le Pré du Prieuré, cadastrée Section D, numéros 355, 356, 357, d'une superficie de 6 ares, 82 ca.
MISE A PRIX : 300 francs

6e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit Les Gravières, cadastrée Section D, numéros 365, 367, d'une superficie de 87 ares.
MISE A PRIX : 200 francs

7e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit La Pièce, cadastrée Section D, numéro 380, d'une superficie de 21 ares, 20 ca.
MISE A PRIX : 800 francs

8e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit Le Pied du Pré, cadastrée Section D, numéro 384, d'une superficie de 11 ares, 40 ca.
MISE A PRIX : 300 francs

9e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit Champagnée, cadastrée Section D, numéros 392 et 394, d'une superficie de 42 ares, 30 ca.
MISE A PRIX : 500 francs

10e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit Le Champon, cadastrée Section D, numéro 400, d'une superficie de 12 ares, 60 ca.
MISE A PRIX : 200 francs

11e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit l'Aire, cadastrée Section D, numéro 401, d'une superficie de 2 ares, 20 ca.
MISE A PRIX : 200 francs

12e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit Le Lauzas, cadastrée section D, numéros 407 p, 407 p, d'une superficie de 60 ares, 90 ca.
MISE A PRIX : 500 francs

13e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit Le Lauzas, cadastrée section D, numéros 408, 409, 410, d'une superficie de 25 ares, 20 ca.
MISE A PRIX : 500 francs

14e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit La Lauzière, cadastrée section D, numéro 1171, d'une superficie de 75 ares, 30 ca.
MISE A PRIX : 500 francs

15e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit Les Ribas, cadastrée section D, numéro 230, d'une superficie de 12 ares, 30 ca.
MISE A PRIX : 300 francs

16e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit Les Gravières, cadastrée Section D, numéro 377, d'une superficie de 6 ares.
MISE A PRIX : 400 francs

17e Lot — Une parcelle de terre, lieu dit Les Gravières, cadastrée Section D, numéro 373, d'une superficie de 4 ares, 10 ca.
MISE A PRIX : 300 francs

Pour tous renseignements et pour consulter le cahier des charges, s'adresser à Me Louis CASTEL, notaire chargé de la vente.

Pour visiter, s'adresser à Me Marcel BLANC, Greffier de Paix à NOYERS-SUR-JABRON.

L. CASTEL, notaire.

© VILLE DE SISTERON